



Le gendarme des médias, a rendu une décision hier mardi 4 juillet, sanctionnant Jean Pierre Amougou Belinga et deux de ses journalistes pour un mois. Ces derniers sont accusés d'avoir violé les règles d'éthique et déontologique qui régissent la profession de journalisme.

Curieusement, hier mardi soir, quelques heures après la décision du CNC, le présentateur vedette du journal de 20 heures sur Vision 4 était à son poste. Bien dans sa peau, aucun signe apparent ne démontrait que Jean Jacques Ze, l'ancien DG adjoint du média basé à Nsam, est concerné par les sanctions de l'organe régulateur.

Ce mercredi 5 août, comme si de rien n'était, le même journaliste de Vision 4, a également, comme de tradition, présenté avec brio sa revue de presse.

Quelques heures après, place au « sac de modérateur », Parfait Ayissi, puisqu'il se fait appeler ainsi, était à la manette de la célèbre émission « Tour d'Horizon », avec la posture qu'on lui connaît. Comme son collègue Jean Jacques Ze, Perfecto, n'avait aucun remord. Il semblait ne pas être concerné par les congés forcés suite à la décision de Peter Essoka, le Président du CNC.

Le Conseil reproche fondamentalement à Vision4 « **la diffusion de propos offensants et**

stigmatisant de nature à porter atteinte à l'honorabilité de personnes et à la dignité d'une communauté au cours des programmes intitulés: Tour d'Horizon du 25 juin 2020, Club d'Elites du 5 juillet 2020 et du journal télévisé de 12h du 2 juillet 2020 sur les antennes de la chaîne de télévision dénommée Vision 4 ».